

Accord du pool bancaire sur la demande de waiver

Comme stipulé dans le communiqué sur les résultats de l'exercice 2009/2010, Prismaflex International, du fait de la faiblesse de l'activité sur le premier semestre, n'a pas respecté les ratios de crédit structuré sur l'ensemble de l'exercice 2010. Ces ratios étaient respectés sur le second semestre.

Une négociation a été entamée avec le pool bancaire mi juin 2010.

En date du 5 juillet 2010, la majorité des banques a marqué **son accord** pour lever le cas de défaut consécutif au non respect des ratios calculés au 31/03/2010.

Pour rappel, Prismaflex International, qui a arrêté ses comptes annuels lors du conseil d'administration du 18 juin 2010, a publié le 22 juin 2010 après bourse, ses résultats (en cours d'audit) sur l'exercice clos le 31 mars 2010. Ils faisaient apparaître un gearing maîtrisé :

Agrégats consolidés (01/04/2009 – 31/03/2010)

En M€	31.03.10	31.03.09
	12 mois	12 mois
Capitaux propres pdg	15,97	14,79
Dettes nettes	10,06	10,62
Gearing (dettes nettes/fonds propres)	0,63	0,72

Prochain communiqué : Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2010/2011 le 15 juillet 2010

Contacts :

PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Emmanuel Guzman - Directeur Financier - Tél : 04 74 70 68 00 – finance@prismaflex.com

ACTUS Lyon

Amalia Naveira – Relations analystes/investisseurs - Tél : 04 72 18 04 92 - anaveira@actus.fr

Marie-Claude Triquet – Relations presse – Tél : 04 72 18 04 93 – mctriquet@actus.fr